Carcassonne (11) : sans permis, armé d'un revolver, simple rappel à la loi

06/10/2015 à 12h09

C'est à la faveur d'une opération de contrôles d'alcoolémie effectuée par les effectifs nocturnes de police secours, qu'un jeune automobiliste a été intercepté boulevard Barbès, dans la nuit de dimanche à lundi, à 1 h 20 du matin.



Si cet habitant de Villepinte s'est révélé négatif au dépistage effectué sur lui, il s'est avéré qu'il circulait malgré l'annulation de son permis de conduire. Aussi, ce jeune de 20 ans a été trouvé porteur d'un revolver à grenaille de calibre 22. Conduit au commissariat, le Villepintois a été placé en garde à vue et entendu par un officier de police judiciaire (OPJ).

Laissé libre à l'issue de son audition au poste, le contrevenant s'est vu remettre une convocation pour être jugé le mardi 12 février 2016 pour conduite malgré l'annulation du

permis. Pour le port d’arme prohibé de catégorie B, le jeune a, en revanche, simplement fait l’objet d’un rappel à loi par l’OPJ. (…)

L’Indépendant

Merci à **marie salers**